

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le but de l'association ALV Ski est de dispenser des cours de ski ou de surf à des enfants afin de pratiquer le ski ou le surf et d'obtenir un diplôme ESF en fin de saison.

L'encadrement est assuré par des accompagnateurs bénévoles.

Huit sorties sont prévues les mercredis après-midi, en janvier, février et mars (hors vacances scolaires).

Des « mamans nounou » prennent en charge les enfants de niveau flocon fatigués ou désirant s'arrêter de skier.

Art 1. INSCRIPTIONS Les enfants ne seront acceptés qu'après avoir fourni un dossier complet, comprenant :

- la fiche d'inscription convenablement remplie,
- l'attestation d'assurance individuelle accident couvrant la pratique de ce sport avec l'option assistance,
- le certificat médical spécifiant la pratique du ski alpin,
- le règlement intérieur de l'association approuvé et signé,
- le règlement de la cotisation annuelle.

Art 2. ÉQUIPEMENTS Les enfants doivent être correctement et obligatoirement équipés : skis, chaussures, bâtons (sauf flocon et 1^{ère} étoile), vêtements chauds, gants ou moufles, lunettes ou masque, casque adaptés à leur âge et à leur niveau de ski.

Cet équipement devra être marqué au nom de l'enfant ainsi que le sac renfermant ses accessoires (chaussures, gants lunettes, casque), et le petit sac contenant son goûter

Le club dégage toute responsabilité en cas de perte de matériel.

Art 3. SORTIE La confirmation ou le report de la sortie du mercredi se fera par mail et sur le site internet de l'association à partir du dimanche soir : alvoironskiclub.fr

L'association se réserve le droit de reporter une ou plusieurs sorties si elle considère que l'ensemble des conditions garantissant la sécurité des enfants ne pourrait être réuni.

Le report ou annulation définitive d'une ou plusieurs sorties ne donne pas droit à un remboursement sur la cotisation annuelle.

Art 4. DROIT A L'IMAGE L'ALV ski/surf est susceptible de publier des photos de vos enfants lors de nos sorties de ski sur son site internet. Si vous vous y opposez, vous avez obligation de nous le signaler par courrier manuscrit.

Art 5. ABSENCE En cas d'absence d'un enfant pour raison médicale ou toutes autres raisons, celle-ci devra nous être communiquée au plus tôt.

Une absence ne donne pas droit à un remboursement sur la cotisation annuelle.

Art 6. DÉPART et RETOUR Le départ des sorties est fixé à partir de 12h au parking *Carrefour Market Voiron Colombier*, rue George Sand à Voiron. Le retour est prévu aux alentours de 18h45-19h au même endroit.

Les parents doivent être présents aux heures indiquées, sans gêner les manœuvres et le stationnement des cars.

Art 7. CAR Dans les cars, il est interdit de manger, de boire, de monter avec des chaussures de ski, et bien sûr de dégrader le matériel. Le non-respect de ses règles peut entraîner l'exclusion définitive du skieur de l'association.

Art 8. DISCIPLINE Les parents confient au club leur enfant pour l'apprentissage du ski qui comme tout sport impose un minimum de discipline et de respect envers les encadrants (bénévoles).

Art 9. ETHIQUE L'association est gérée par le code d'éthique du skieur que vous pouvez retrouver en suivant ce lien : http://applications.eduscol.education.fr/D0160/e02_03securout56.pdf

Le non-respect de ce code peut entraîner l'exclusion définitive du skieur de l'association.

Art 10. ASSURANCE

Tout adhérent doit être en titulaire d'une assurance couvrant l'ensemble des risques liés à la pratique du ski alpin, notamment la prise en charge des secours sur les pistes.

L'ALV ski-surf a souscrit une assurance auprès de la MAIF en complément des assurances obligatoires de nos adhérents.

Art 12. ENCADREMENT La responsabilité des encadrants ne peut en aucun cas n'être engagée en dehors des sorties de ski, quelle qu'en soit la raison.

Le Président de l'ALV Ski-Surf
Bruno BERGER

l'adhérent
lu et approuvé
Le2020